

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 21 (1903)

Heft: 158

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnement:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2^{es} Semester
Ausland: Zusatz des Poste.
Es kann nur bei der Post
abonniert werden.

Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt**Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Erscheint 1—2 mal täglich,
ausgenommen Sonn- und Feiertage.

Redaktion und Administration
im Eidgenössischen Handelsdepartement.

Rédaction et Administration
au Département fédéral du commerce.

Parait 1 à 2 fois par jour,
les dimanches et jours de fêtes exceptés.

Annoncen-Fach: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.
Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiazelle (für das Ausland 35 Cts.).

Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).

Prix du numéro 10 cts.

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.
Notenverkehr. — Banques d'émission suisses. — Movimiento de billetes. — Bilan mensuel. — Bilan général mensuel. — Offizielle und private Diskontosätze. — Kindersterblichkeit im Gouvernement Moskau.

Amtlicher Teil — Partie officielle**Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.****I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.****Waadt — Vaud — Vaud**

Bureau de Grandson.

1903. 16. April. Dans ses assemblées générales des 1^{er} mars 1902 et 20 mars 1903, la Société immobilière de Ste-Croix, à Ste-Croix (F. o. s. du c. du 4 juillet 1883, n° 100, page 801), a renouvelé son comité qui est actuellement composé de: Eugène-Ami Jaccard, président; Oscar Bornand, vice-président; Henri Jaccard, caissier; Albert Jaccard, secrétaire, et Auguste Trivelli, 5^e membre, tous domiciliés à Ste-Croix.

Genf — Genève — Ginevra

1903. 15. April. Aux termes de statuts révisés en date du 8 mars 1903, il a été constitué, sous la dénomination de Laiterie de Saconnex d'Arve, une association, régie par le titre 27 du C. O., et qui a son siège au Hameau de Saconnex d'Arve (commune du Plan-les-Ouates). Elle a pour but la vente du produit des vaches appartenant aux sociétaires. Sa durée est indéterminée. La société se compose actuellement des membres fondateurs signataires des présents statuts. Les nouveaux membres admis plus tard paieront un droit d'entrée de fr. 10 par vaches inscrites, plus une taxe de frais de fondation, fixée par le comité pour chaque cas. Tout sociétaire inscrit pour un certain nombre de vaches, et qui se trouve avoir une vache en plus, doit l'inscrire comme foraine et payer fr. 5 par année ou fr. 1. 50 par trimestre. Les sociétaires s'engagent pour une année et ne peuvent démissionner que moyennant un avertissement par écrit donné trois mois avant la clôture d'un exercice. En outre ils peuvent être requis de payer la quote-part des dettes de l'association s'il y a lieu (sauf cas de force majeure). Tout sociétaire obligé de quitter le village, fermier à fin de bail, propriétaire vendant ou affermant son domaine, est autorisé à vendre ses droits à la société, aux conditions fixées par le comité. Si la personne à laquelle il céde son droit tient un plus grand nombre de vaches pendant la première année, il payera pour chaque vache supplémentaire le droit d'entrée prévu par le tarif. Les héritiers majeurs ou mineurs d'un membre décédé pourront entrer dans l'association aux conditions fixées par le comité et approuvées par l'assemblée générale. La société est administrée par un comité de sept membres, élus chaque année. Elle est engagée à l'égard des tiers par la signature collective des membres de son comité ou par celle du président spécialement délégué à cet effet. Les engagements de la société sont uniquement garantis par l'avoir social. Le produit de la vente du lait est réparti tous les quinze jours entre les sociétaires, au prorata du nombre de litres de lait apportés par eux. Les frais d'administration et d'entretien du matériel sont répartis entre eux dans la proportion des têtes de bétail inscrites à leur nom. Le comité est actuellement composé des suivants: François Fontaine, président; François Chevrot; François Guillemin; François Gain; Bernard Thabuis; Jean Blanc et Pierre Cheneval, tous domiciliés en la commune du Plan-les-Ouates.

15. April. La société en nom collectif C. Stalet et Co., à Plainpalais (F. o. s. du c. du 10. janvier 1902, page 34), est déclarée dissoute à dater du 15. April 1903.

L'associale Cécile-Louise Stalet, de Genève, domiciliée à Plainpalais, reste chargée de l'actif et du passif de la maison, qu'elle continue seule, sous la raison C. Stalet, à Plainpalais. Genre d'affaires: Mercerie, bonneterie, toilerie et nouveautés. Magasin: 27, Boulevard du Pont d'Arve.

15. April. Aux termes d'acte reçu par M^e Eugène Moriaud, notaire, à Genève, le 3 avril 1903, il a été formé sous la dénomination de Société pour l'exploitation du Kursaal de Genève, une société anonyme ayant pour objet la location et l'exploitation de l'établissement connu sous le nom de «Kursaal de Genève», sis en cette ville, Quai du Mont-Blanc. Le siège de la société est à Genève, dans les locaux du «Kursaal». Sa durée est indéterminée. Le capital social est fixé à la somme de dix mille francs (fr. 10,000), divisé en 100 actions de fr. 100 chacune. Toutes les actions sont au porteur. Les publications émanant de la société seront valablement faites par des avis insérés dans la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. Pour les actes à passer ou les signatures à donner, la société est valablement engagée par la signature d'un administrateur, porteur d'une délibération du conseil d'administration, le déléguant à ces fins, ou par la signature de la majorité des membres de ce conseil. La société est dirigée par un conseil d'administration de trois membres, lequel est composé, pour la première période triennale, de François Durel, architecte, demeurant à Genève; Charles Bugnon, notaire, demeurant à Lausanne, et Hippolyte Ducret, propriétaire, demeurant à Genève.

15. April. Aux termes d'acte reçu par M^e Emile Rivoire, notaire, à Genève, les 12 mars et 3 avril 1903, il a été constitué sous la raison

sociale Société des Maisons salubres, une société anonyme ayant son siège à Plainpalais, Boulevard de Saint-Georges, n° 8, et ayant pour objet l'acquisition d'un terrain, à front du Boulevard de Saint-Georges, la construction de bâtiments sur le dit terrain, l'exploitation et la vente de ces immeubles. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de trente-un mille francs (fr. 31,000), divisé en 15 actions de fr. 200 chacune, toutes au porteur. Les publications émanant de la société auront lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration de cinq membres. Pour les actes à passer et les signatures à donner, le conseil d'administration est valablement représenté par un délégué, porteur d'un extrait de registres, ou encore par la majorité de ses membres. Le conseil d'administration est actuellement composé de: Frédéric de Morsier, architecte, domicilié au Vieux-Plongeon, commune des Eaux-Vives; Edmond Marion, régisseur; Louis Eggly, tous deux domiciliés à Genève; Paul Umiaglia et Ernest Marchand, tous deux entrepreneurs, domiciliés aux Eaux-Vives. Bureaux: chez Ed. Marion, régisseur, Rue Général-Dufour n° 12.

15. April. Dans son assemblée générale des actionnaires du 25 février 1903, la société anonyme dite Compagnie Genevoise des Colonies suisses de Sétif, ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 19 mars 1887, page 215, et 24 août 1896, page 975), a nommé administrateurs Frédéric Dominicé et David Decrue, tous deux agents de change, domiciliés à Genève. En outre, l'assemblée a pris acte de la démission de Henri de Westerweller, dont les fonctions ont pris fin.

15. April. Les suivants: Marie-Joseph Contat, d'origine française, domicilié à Plainpalais, et François-Joseph Plantard, d'origine française, domicilié aux Eaux-Vives, ont constitué à Plainpalais, sous la raison sociale Contat et Plantard, une société en nom collectif qui a commencé le 1^{er} janvier 1903. Genre d'affaires: Entreprise de charpente, menuiserie et parquets. Bureau et chantier: Rue du Stand Prolongée, 24bis.

15. April. Par décision en date du 6 mars 1903, l'assemblée générale de la Société anonyme d'Immeubles à la Terrassière, société anonyme ayant son siège aux Eaux-Vives (F. o. s. du c. du 26 janvier 1888, page 88), le docteur Henri Lombard, de Genève, domicilié aux Eaux-Vives, a été nommé administrateur, en remplacement de Edouard d'Espine, démissionnaire.

Notenverkehr zwischen den schweizerischen Emissionsbanken**Mouvement de billets entre les Banques d'émission suisses**
im Monat März 1903 — au mois de mars 1903.

Ordens-Nr. Nr d'ordre	Banken — Banques	Erhaltene eigene Noten Propres billets reçus	An die emittierende Bank ge- sandte Noten Billets expédiés à la Banque qui les a émis	
			Ft.	Ft.
1	St. Gallische Kantonalbank	272,050	178,200	
	Basellandschaftliche Kantonalbank	36,050	12,950	
3	Kantonalbank von Bern	176,900	1,323,260	
4	Banca cantonale ticinese	54,150	—	
5	Bank in St. Gallen	776,150	—	
6	Crédit agricole et industriel de la Broye	32,050	20,900	
7	Thurgauische Kantonalbank	82,000	89,850	
8	Aargauische Bank	296,100	1,000	
9	Toggenburger Bank	20,400	18,050	
10	Banca della Svizzera Italiana	34,850	950	
11	Thurgauische Hypothekenbank	21,850	11,750	
12	Gränbündner Kantonalbank	78,150	9,750	
13	Luzerner Kantonalbank	102,550	119,900	
14	Banque du commerce	273,150	502,200	
15	Appenzell A.-Rh. Kantonalbank	40,650	8,850	
17	Bank in Basel	357,600	355,500	
18	Bank in Luzern	69,650	112,750	
21	Zürcher Kantonalbank	277,150	1,159,900	
23	Bank in Schaffhausen	96,850	—	
24	Banque cantonale fribourgeoise	24,000	400	
26	Banque cantonale vaudoise	250,400	—	
27	Ersparniskasse des Kantons Uri	20,000	19,950	
28	Kantonal-Spar- und Leihkasse von Nidwalden	12,700	1,900	
30	Banque cantonale neuchâteloise	101,800	37,550	
31	Banque commerciale neuchâteloise	106,350	18,400	
32	Schaffhauser Kantonalbank	85,500	7,350	
33	Glarner Kantonalbank	41,650	69,850	
34	Solothurner Kantonalbank	104,750	59,800	
35	Obwaldner Kantonalbank	15,850	2,300	
36	Kantonalbank Schwyz	44,650	16,750	
37	Credito Ticinese	51,150	150	
38	Banque de l'Etat de Fribourg	92,300	1,400	
39	Zuger Kantonalbank	51,100	28,800	
40	Banca popolare di Lugano	41,550	82,900	
41	Basier Kantonalbank	161,400	84,050	
42	Appenzell I.-Rh. Kantonalbank	1,550	1,200	
	Total	4,248,500	4,248,500	
	Januar - Janvier	8,840,850	8,840,850	
	Februar - Février	7,744,000	7,744,000	
	Durchschnitt des II. Semesters 1902	8,384,650	3,364,650	
	Moyenne du II ^{me} semestre 1902	8,384,650	3,364,650	

